

**Compte-rendu sommaire de la séance publique du conseil communal
en date du mercredi, 1^{er} juin 2022**

Présents: M. Mathay, bourgmestre ; MM. Gilson et Keilen, échevins ;

Mme Antinori, MM. Flora, Maes, Siebenaller et Treff, conseillers ;

M. Mergen, secrétaire communal.

Excusé-e-s : Mme Schmitz, conseillère

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 14.00 heures.

La séance s'est déroulée dans la salle communale de la mairie à Goesdorf, 1, op der Driicht.

1) État des restants 2021

Le conseil communal a admis l'état des restants de l'exercice 2021 avec les décharges retenues comme suit : 467,06 €.

(Montant total de l'état des restants 2021 : 21.424,29.- €)

**2) Développement rural : Projet « Blick fürs Dorf »
Vote sur le projet concernant le réaménagement de la place publique avec aires de jeux à Goesdorf**

En sa séance de ce jour, le conseil communal de la commune de Goesdorf a approuvé un projet de réaménagement des alentours avec mise en œuvre d'une aire de jeux auprès du centre culturel à Goesdorf.

Ledit projet comprend deux phases. Le projet adopté vise uniquement la phase 1 concernant la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagements paysagers avec éclairage et travaux de plantation.

Devis estimatif approuvé (phase 1) : 370.878.38.-€ TTC

La deuxième phase comprendra l'installation de l'équipement de jeux avec installations de protection solaire et la réalisation de sols de sécurité. Le projet y relatif fera l'objet d'une décision du conseil communal au courant de l'exercice 2023.

(Phase 1 – année 2022 : article budgétaire : 4/621/221100/22007 – 400.000.- €)

À noter encore que le projet en question sera subventionné par le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

3) Décision(s) à prendre sur des lotissements de terrains sis dans un PAP-QE

Le conseil communal a marqué son accord avec un lotissement de terrains présenté par le sieur Goeres Carlo, parcelle avec n° cad. 33/2867, section F de Goesdorf.

4) Décision(s) du conseil communal en matière de droit de préemption

Le conseil communal a décidé de renoncer à son droit de préemption de la commune dans le cadre des ventes suivantes :

- Terre labourable à Buederscheid : parcelle n° 47/3116, « Im Rosefeld »
- Place non occupée à Nocher, parcelle n° 94/2598, « Welscheedgen ».

5) Contrat de bail

Le conseil communal de la commune de Goesdorf a approuvé un contrat de bail conclu le 23 mai 2022 avec Madame Marie Jeanne NICKTS concernant un logement appartenant à la commune et sis à Goesdorf, 3A, Op der Driicht.

6) Enseignement fondamental :

- Organisation scolaire provisoire 2022-2023
- Plan d'encadrement périscolaire 2022-2023
- Plan de surveillance provisoire 2022-2023

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix l'organisation scolaire provisoire 2022/2023 (y compris le plan de surveillance provisoire 2022-2023), telle qu'elle a été avisée favorablement par la Commission scolaire communale en sa séance du 26 avril 2022.

Le plan d'encadrement périscolaire 2022-2023 a été adopté par le conseil communal avec 7 (sept) voix pour et 1 (une) voix contre (Mme Antinori).

7) Projet de clôture et d'éclairage concernant le dépôt près de l'atelier communal à Goesdorf

Le conseil communal approuve le projet de clôture et d'éclairage concernant le dépôt près de l'atelier communal à Goesdorf (devis estimatif : 80.000.- €, article budgétaire 2022 : 4/130/221200/22001).

8) Demandes de subside

Les subsides suivants ont été accordés :

- Aide aux victimes de la route	50.-€
- Amis du Festival Wiltz	300.- €
- Lycée du Nord Wiltz	300.- €

9) Introduction de la gratuité dans l'enseignement musical : Participation financière communale

Dans le cadre de la réforme de l'enseignement musical, notamment en ce qui concerne une éventuelle participation financière communale, les décisions y relatives seront prises dans une séance ultérieure du conseil communal.

10) Titres de recettes

Plusieurs titres de recettes ont trouvé l'accord du conseil communal et sont signés séance tenante.

11) Divers

Néant

Remarques générales :

Le présent compte-rendu indique essentiellement les décisions formelles prises par le conseil communal en la séance respective et permet d'avoir quelques aperçus sur les discussions menées sur un sujet déterminé de l'ordre du jour.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité du conseil communal font foi.

Le Collège des bourgmestre et échevins :

Jean-Paul MATHAY, bourgmestre

Claude GILSON et Marc KEILEN, échevins